



Indemnisation pour cause de dégat appartement

Par Visiteur

Nous avons acheter en VEFA; la livraison a eu lieu fin novembre 2008. Deux semaines après: démolition progressive du parquet par dégat des eaux en rapport avec une fuite dans un des circuits d'eau traversant l'appartement. Aucune réaction du maitre d'oeuvre malgré les nombreuses alertes et courriers de notre part. Et donc diagbostic de la fuite et constat rel des dgats au bout de 1 mois d'alerte. Aujourd'hui nous marchons à même la chappe humide, nous avons deux enfants de 2 et 4 ans... Des travaux seront entrepris - délai de mise en état de l'appartement? d'où ma question : à quel montant pouvons nous prétendre pour l'indemnisation du préjudce surtout moral et matériel que nous subissons par leur faute.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Qui a demandé que le constat du dégât des eaux soit réalisé?

Cordialement

Par Visiteur

Lors que le parquet a commencé à se détruire, les agents du ma^tre d'oeuvre encore sur place (chantiers ont émis différentes hypothèses et de fil en aiguille ils ont un jour pensé à une éventuelle fuite sur un tuyau traversant l'appartment et c'est comme cà que le dégat des eaux a été is en évidence.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait que vous ayez subi des désagréments du fait de cette fuite et des travaux qui font en résulter. Cependant, l'assurance va procéder aux réparations en vertu de la garantie décennale ou de la garantie parfait achèvement et de ce fait cette dernière ne va probablement pas vous indemniser d'un préjudice autre que vos dégâts matériels.

Si vous souhaitez obtenir une indemnisation pour votre préjudice "moral" il vous faudrait démontrer une faute de l'entrepreneur susceptible d'engager sa responsabilité personnelle.

Je crains donc qu'hormis les réparations vous n'aurez aucune indemnisation. Toutefois libre à vous de porter l'affaire en justice afin d'être indemnisée de votre préjudice moral.

Cordialement